

BIOGRAPHIE

DE

JOSEPH FRANÇOIS PERRAULT,

*Protonotaire de la Cour du Banc du Roi
pour le District de Québec,*

ECRITE PAR LUI-MEME,

A L'AGE DE QUATRE-VINGTS ANS,

SANS LUNETTES,

à la suggestion du

LORD AYLMER,

Gouverneur en Chef du Bas-Canada.

QUEBEC :

IMPRIME' PAR THOMAS CARY & CIE.

Rue Duade, Chien d'Or.

1834.

A SON EXCELLENCE LE TRÈS-HONORABLE
MATTHEW LORD AYLMER,
Gouverneur en Chef du Bas et du Haut-Canada,
&c. &c. &c.

MY LORD,

Il ne peut y avoir que le désir de vous plaire qui ait pu m'engager à vous détailler la vie d'un sujet aussi mince que moi ; tout le mérite qu'aura cette narration sera d'être vraie dans toutes ses parties ; les évènements de ma vie n'ont rien d'extraordinaires si ce n'est sa longueur, la jouissance pleine et entière de mes facultés intellectuelles et corporelles à un âge où presque tous les hommes en sont dépourvus ; ce que je dois à la lecture dans ma jeunesse d'un traité sur la longivité dans lequel l'auteur avançait deux propositions qui m'ont restées profondément gravées dans l'esprit, " que la tempérance et la sobriété étaient le fondement de la longivité, et procuraient deux avantages de la dernière importance, celui du SALUT et de la SANTÉ."

Je puis dire avec vérité que je n'ai jamais perdu de vue ces deux grands moyens et que j'ai constamment travaillé depuis l'âge de vingt ans à devenir vieux, et j'ai bien réussi, j'en atteste tous ceux qui me connaissent et ils conviendront qu'il n'y a pas d'homme de mon âge qui soit plus dispos, plus laborieux, plus actif et plus gai que moi, à l'âge de quatre-vingts ans que je parcoure depuis le premier Juin, 1753, jour de ma naissance.

Comme il est d'usage dans les Biographies de donner la généalogie de celui dont on décrit la vie, je m'y conformerai, et dirai que mes parents tant paternels que maternels étaient de la profession Mercantile, que mon ayeul était un Marchand forain fils de J. F. Perrault, Chirurgien, en la ville de Cosne sur Loire diocèse d'osaire, et de Dame Marguerite Caché, qu'il s'établit dans le Canada, et s'y maria à Madlle. Pagé Carcy, fille de Monsieur Pagé Carcy, Bourgeois de Québec, comme appert par son contrat de mariage passé devant Mtre. Lacetière, Notaire, le 22 Novembre, 1715.

Qu'il eut cinq garçons et deux filles, que trois d'entr'eux suivirent la profession du commerce, un entra dans l'état Ecclésiastique, et l'autre dans la Marine marchande ; que l'une des filles épousa un nommé Mr. Beaussein, Marchand, et l'autre mourut fille, pensionnaire à l'Hôtel-Dieu de Québec, à un age avancé. Je les ai bien connu tous les cinq, l'ainé était un Négociant résidant à Québec, dont les affaires étaient fort étendues, ainsi que celles de mon père, ils possédaient chacun une maison à la basse-ville ; un autre d'eux était établi aux Trois-Rivières, l'ecclésiastique était Chanoine de la cathédrale, et est mort Grand-vicaire ; le Marin commandait un vaisseau marchand ; mais ayant été pris en mer, il fut ruiné et obligé de se charger de la conduite d'une habitation au Cap François, où il gagna environ trois cent mille francs, dont il acheta une habitation à la Nouvelle Orléans, où il finit ses jours.

Mon père qui avait laissé Québec en 1759, à l'approche de l'armée anglaise qui venait faire le siège de cette ville, s'était réfugié aux

Trois-Rivières, où il eut le malheur de perdre sa femme Demoiselle Josephite Baby, qu'il avait épousée à Montréal, sœur de l'Honorable François Baby, décédé, Membre des Conseils Exécutif et Législatif, fille de Mr. Raymond Baby, et de Demoiselle Thérèse Le Comte Dupré,

Il ramena sa famille à Québec aussitôt après que la tranquillité fut rétablie dans le pays, elle consistait en cinq garçons et trois filles.

Il se détermina à passer en France pour y régler ses affaires mercantiles, et disposer des effets qui étaient restés en magasin à Larochelle, et qui n'avaient pu lui être envoyés, en conséquence de la prise du pays par les Anglais qui en empêchaient l'importation.

Les enfants furent mis en pension chez divers particuliers jusqu'à ce que les Religieuses Urselines et les Ecclésiastiques du Séminaire de Québec, eussent rétablis leur pensionnat où les plus âgés furent placés.

Mon père n'ayant trouvé d'autre moyen de se défaire des Marchandises qu'il avait à

Larochelle, que de les aller vendre à la Nouvelle Orléans, s'y transporta et nous appella auprès de lui en 1772. C'est dans ces aziles que nous avons été élevés. Nous partimes au nombre de six pour l'aller rejoindre, mon frère aîné était parti l'année d'auparavant pour aller au près de notre oncle, gérant l'habitation Macnaimara au Cap François, et le plus jeune était mort.

Notre navigation fut des plus malheureuses. Nous perdimes à la Dominique le bâtiment qui nous transportait et tous nos effets, nous fumes obligés de prendre passage dans un autre qui nous transporta au Cap François, ou nous fumes bien accueillis de notre oncle. Quand je fus rétabli des fièvres que j'avais attrapées dans la traversée, au bout de deux mois, nous en partimes dans une petite Goëlette pour la Nouvelle Orléans, en compagnie de Mr. Cabaret, Officier d'Infanterie et de sa Dame.

Un voyage qui n'excède pas ordinairement dix jours, nous prit un mois, nous eumes le malheur de toucher sur les bancs de la Floride, et le choc fut si violent que

notre beau-père fut rompu et le gouvernail emporté, en sorte que nous fumes obligés de relâcher à la Havanne où nous fumes détenus deux mois, au bout duquel temps nous parvinmes enfin à la Nouvelle Orléans, sans autre désagrément que de n'y point trouver notre père.

Comme je n'avais rien à faire là, et que l'oisiveté m'était à charge, j'offris mes services gratis à Monsieur Lafitte, un Marchand de Bourdeaux, qui vraisemblablement est un des parents du fameux Lafitte actuel, résidant en France.

Le printemps 1773, je montai le Mississipi avec Monsieur De Rocheblave, et après trois mois d'une navigation dangereuse, j'eus le plaisir d'embrasser mon père établi à St. Louis des Illinois, à cinq-cens lieues de la Nouvelle Orléans où il faisait un commerce considérable, le surplus de la famille eut ordre de l'attendre à la Nouvelle Orléans, où il fut les joindre peu après, il lui restait alors deux filles et un garçon, en ayant marié une à Mr. Docminil Moran, et envoyé le plus jeune garçon à Larochele, pour y être éduqué.

Je restai à la tête des affaires pendant son absence, et comme les équipements étaient faits et que j'avais beaucoup de loisir, je l'employé à étudier la langue Espagnole, et je fis très-bien puisque je pû servir d'Interprête entre le Gouverneur que mon père amenait aux Illinois, et auquel il avait cédé un intérêt dans son commerce, Je lui servis même de Secrétaire pendant les trois années subséquentes de son Administration.

J'ai resté sept années dans ce pays, et comme tous les ans nous portions à la Nouvelle Orleans les Pelleteries que nous tirions de l'intérieur, j'en faisais le trajet alternativement avec mon père.

J'ai descendu et remonté ce fleuve trois fois, je mettais trois semaines à le descendre et trois mois à le remonter.

Lorsqu'on laissait les habitations le long de la Pointe Coupée, à une trentaine de lieues audessus de la Nouvelle Orléans, on ne trouvait que trois mauvaises maisons à l'entrée de la Rivière des Arcansas, et aucune de là jusqu'au Village de Ste. Geneviève, vingt lieues plus bas que celui de St. Louis,

à la gauche du Mississipi en montant, et dans deux autres Villages à la droite, vis-à-vis ceux là.

Les dangers de la navigation du Mississipi, ne proviennent pas tant du courant violent que des embarras formés par des arbres d'une prodigieuse hauteur et grosseur qui poussent dans un sol peu ferme et que le courant déracine et entraîne ; lesquels s'accrochent à ceux qui sont arrêtés sur le rivage et s'avancent quelques centaines de pieds dans le fleuve, et causent à leur tête une rapidité de courant si vehemente, que les Bateaux et les Pirogues engloutiraient si on persistait à les vouloir faire passer. Il n'y a pas d'autre moyen alors que de traverser le fleuve pour passer de l'autre côté, où souvent on rencontre un danger aussi éminent ; celui d'être écrasé par les arbres que le courant forcé par ces embarras et poussé dans ces ances, déracine et fait tomber.

J'ai été quelques fois obligé de revenir sur mes pas, de faire couper quelques uns des arbres sur les embarras, et me frayer ainsi un passage en frappant des cordelles pour

haler mon Bateau, et perdre ainsi un couple de jours pour ne faire qu'une lieue.

Tels sont les dangers et les peines que l'on éprouve en montant le fleuve, et ceux que l'on rencontre en descendant sont causés par ces gros et grands arbres qui sont arrêtés au fond de l'eau et dont on voit la tête au-dessus balancer avec une telle force, qu'il crèvent les Bateaux qui tombent dessus ; en sorte que l'on ne peut se mettre en dérive durant les nuits obscures ; si ces scieurs de long, comme on les appelle sont dangereux, ceux qui ont perdu leur tête et qu'on nomme chicots ne le sont pas moins.

La terre sur les bords des fleuves est si légère qu'il se faisait souvent des ouvertures dans les pointes qui abrégeaient quelques fois le chemin de dix à douze lieues. Je fus entraîné une fois dans une semblable ouverture et pensai y périr.

Un autre danger, est la rencontre des partis de Sauvages qui sont constamment en guerre les uns contre les autres, et se font un plaisir de piller les passants.

Une année en montant le fleuve, je vis descendre trois Pirogues chargées d'une trentaine de Sauvages ; comme je ne voulais pas les recevoir, je fis amarrer mon Bateau, et j'armai mes 25 hommes de fusils chargés, que je tenais accrochés au tendelet, et fis signe aux Sauvages de s'éloigner ; malgré le désir qu'ils manifestaient de vouloir nous aborder, voyant notre attitude guerrière, ils jugerent prudent de continuer leur route, sans faire aucune tentative, nous en fumes quittes pour monter la garde la nuit suivante de crainte de surprise de leur part.

Un surcroît de danger naît souvent de la mauvaise humeur de l'équipage, formé de gens de toutes nations et de toutes couleurs, qui excédés d'un travail pénible, murmurent constamment et sont toujours prêts à se soulever, si le maître n'est pas ferme et résolu.

Mon tour étant arrivé de descendre à la Nouvelle Orléans en 1778, je partis des Illinois vers le 20 de Décembre, dans un Bateau chargé de six cents paquets de toutes sortes de pelleteries, Ours, Chevreux, Cerfs,

robes de Bœufs, Chats, Castors, et Loutres, et huit hommes d'équipage, que suffirent pour diriger le Bateau dans la descente et lui faire éviter les embarras et surtout les scieurs de long, c'est-à-dire les arbres arrêtés au fond de l'eau, et que l'on voit de loin plonger et se relever, comme j'ai dit plus haut.

J'étois accompagné de deux autres moyennes embarcations appartenant à mes amis qui menoient aussi des Pelleteries à la Nouvelle-Orléans.

Comme l'usage de mon père étoit d'observer et faire observer les jours d'abstinence à son équipage, recommandés par l'Eglise, et que j'avais ordre d'en faire autant, mes amis qui suivoient mon Bateau, derrière lequel étoit attaché une Pirogue, où le cuisinier faisait l'ordinaire, sentant l'odeur d'une matelote, me demandèrent la permission de venir dîner avec moi, ce que je leur permis avec bien du plaisir et profitai de cette occasion pour les engager à en faire autant à l'avenir, d'autant plus que cette alternative de gras et de maigre plaisait infiniment aux équipages et contribuait à leur santé.

Arrivé à la Nouvelle-Orléans et ne trouvant qu'un vil prix de mes Pelleteries, je pris le parti d'acheter les petits partis de Pelleteries que mes amis et autres ne trouvoient pas à vendre, et je fis courir le bruit que j'étais déterminé à les aller vendre en Europe. Les Négociants effrayés de cette résolution me proposèrent des prix plus raisonnables que les premiers ; en conséquence je terminai par les leur vendre, et je réalisai quinze cens piastres sur les achats que j'avais faits à mon compte particulier. Si cette petite ruse me réussit j'eus le malheur d'être obligé de faire protester des lettres d'échange du Colonel Clark, Commandant pour les Américains aux Caskakias sur un nommé Miller, Négociant à la Nouvelle-Orléans au montant de six mille piastres ; ce qui fut la cause d'un voyage désastreux que j'entrepris pour aller en faire le recouvrement dans la Virginie.

A mon arrivée aux Illinois je trouvai ma sœur aînée mariée à Mr. Martin Duralde, Marchand du lieu, un homme extrêmement bien éduqué, et qui quelques années après

fut nommé Commandant au poste des Apeloussas.

Mon père ne pouvant se passer dans son commerce du capital des lettres d'échange protestées à la Nouvelle-Orléans, m'engagea à aller à la Virginie en réclamer le montant du tireur le Colonel Clark ; en conséquence j'écrivis au Colonel Roger, un Virginien qui avoit été envoyé à la Nouvelle-Orléans par l'Etat de la Virginie pour y faire l'achat de munitions de guerre, qui étoit arrivé aux Caskakias avec trois Berges chargées, et se disposoit à monter la Belle-Rivière, pour avoir un passage ; ayant obtenu son consentement je partis des Illinois vers le commencement d'Octobre 1779, pour l'aller rejoindre, et nous partîmes peu de tems après des Caskakias pour faire ce trajet qui étoit assez périlleux, en raison des partis Sauvages que le gouvernement Anglais expédiait pour empêcher les Américains de s'établir le long de cette Belle-Rivière.

Ces trois Berges avoient vingt-quatre hommes d'équipage et je faisais le vingt-cinquième.

Notre navigation ne fut point interrompue jusqu'au près du Ouabache où nous fîmes rencontre d'une pirogue contenant quatre à cinq hommes qui avait été le même jour attaquée par des sauvages qui en avaient blessé quatre, un mourut le même jour de la blessure d'une balle à travers le bas ventre par laquelle sortaient les excréments, un autre, un mulâtre, avait été atteint de trois coups de feu dans la main dont il se soutenait le long de la pirogue en la tirant au large lors de l'attaque, un troisième avait le bras cassé et le quatrième, blessé dans la poitrine, crachait le sang à pleine bouche et à chaque fois qu'il respirait il le renvoyait par sa plaie.

Le Colonel les prit à son bord, nous pen-sames leurs plaies de notre mieux, y mîmes des tampons de toile échiffée et trempés dans du taffia.

J'exhortai de mon mieux le provençal qui avait reçu la balle à travers le corps et qui se plaignait amèrement de ce que les sauvages l'avaient si maladroitement blessé dans cette partie.

Le Colonel fit dépêcer leur piroque et bastingua sa berge des débris ; il crut devoir établir des sentinelles pour nous garder la nuit.

Nous continuâmes le lendemain notre voyage et arrivâmes quelques jours après sans autre rencontre malheureuse au fort que les Américains avaient bâti à la chute, nous y fîmes un séjour d'une semaine tant pour délasser l'équipage que pour nous avitailler.

Il y avait dans ce fort une trentaine d'hommes de milice et un officier fort intimidé des partis sauvages qui rodaient si fréquemment qu'ils n'avaient pas osé cueiller le blé-dinde semé alentour du fort.

Nous les laissâmes enfin et reçûmes en échange de nos blessés trois prisonniers Anglais que nous devons laisser au fort Duquêne autrement le fort Pitt.

Notre navigation fut assez heureuse jusqu'à environ cinquante lieues au-dessus de la chute, lorsqu'étant à déjeuner sur le milieu d'une longue bature de sable nous entendîmes un coup de fusil, qui attira notre at-

tention et nous fit porter la vue de l'autre côté de la rivière d'où il était parti ; un moment après nous vîmes dériver un petit cajeu de bois sur lequel les sauvages ont coutume de mettre leurs fusils et vêtements quand ils traversent les rivières ; ce que le Colonel connaissait aussi-bien que moi, en sorte qu'il crut de la prudence de ne pas aller passer la tête de la bature, sans s'assurer s'il n'y aurait pas du danger en approchant la terre.

Le colonel laissa six hommes pour garder les berges et amena les dix-huit autres à la découverte avec lui. Comme cette bature était fort longue et large nous fumes plus d'une demie heure sans rien voir ni entendre ; à la fin cinq à six coups de fusil se firent entendre et peu après une décharge d'une vingtaine, ensuite une fusillade assez suivie pour me faire croire que nos gens avaient en tête un parti considérable.

J'étais dans une perplexité extrême, car la fusillade se faisait entendre, de tems à autre, et enfin je vis venir à nous trois hommes à la course poursuivis par une quin-

zaine de sauvages ; un de ces trois qui paraissait blessé à la jambe, car il boitait, pressé de près se tourna et déchargea sa carabine sur le sauvage qui le pressait et qui était si près qu'il mit la main sur la carabine et évita le coup, qui cependant mit le feu à sa chemise ; le sauvage lui donna un coup de son casse-tête sur la tête, le terrassa et lui enleva la chevelure à cinquante pas de moi.

Les autres Sauvages nous voyant une dizaine d'hommes à l'entour des Berges, firent halte à cent pas de nous, et donnèrent par là occasion aux deux fuyards d'atteindre les Berges. Aucun de nos gens eut le courage de faire face à l'ennemi, les uns se jetèrent à la nage, les autres se cachèrent derrière les Berges, pour les pousser au large, j'eus beau crier feu personne ne m'obéit, et moi-même je ne pus décharger mon fusil, quoique je mis plusieurs fois en joue, tant celui que je visais faisait de zigzags pour éviter le coup. Enfin une des Berges au-dessus de celle où j'étais venant à dériver près de celle où j'étais, je sautai dedans avec mon fusil à la main, elle se trouva celle

où étoient les trois Anglois que nous devions mener au fort Pitt ; lorsqu'ils furent éloignés du rivage, ils se mirent à ramer et à traverser de l'autre côté de la rivière, où on voyait trois ou quatre jeunes Sauvages qui avoient vraisemblablement été laissés là pour garder le bagage.

Aussitôt que la Berge eut atteint le rivage, ils sautèrent dedans, me prirent au corps, m'arrachèrent mon fusil et me lièrent ainsi que deux Américains qui se trouvaient à bord ; ils ne firent rien aux Anglois, soit qu'ils les connussent, ou qu'ils se fussent fait connaître.

En tournant la tête du côté de la bature, que nous venions de laisser, je la vis couverte d'une centaine de Guerriers qui s'empressaient de déchouer les deux Berges que nous avions laissées sur la grève, pour venir à nous, et quelques uns à canarder ceux qui s'étaient jettés à l'eau ; arrivés à nous ils nous dépouillèrent complètement, les culottes exceptées.

Comme il commençait à être tard, ils campèrent pour passer la nuit, établirent une

forte garde à l'entour de nous et de leur prise.

Je ne pus fermer l'œil de la nuit, tant je me considérais en danger de mort.

De grand matin les Sauvages déchargèrent les Berges, se partagèrent le butin, en chargèrent plusieurs chevaux qu'ils avoient amenés avec eux et firent plusieurs paquets portatifs que les plus jeunes portèrent sur leur dos ; ils me présentèrent celui d'un chef blessé qui ne pouvoit le porter, et comme je faisois quelque difficulté de le prendre, ils se servirent d'un argument irrésistible *la menace d'un casse-tête*, auquel je me rendis sans contestation, et je l'ai porté quatre-vingts lieues, à travers les forêts et les marais, quoiqu'il pesait au moins cent livres ; trajet que nous commençâmes à faire le même jour et que nous parcourûmes avec des peines et des privations infinies, pendant dix jours, avec la perspective de ma part, de recevoir pour récompense une bonne batonnade, ce qui se vérifia un matin à l'approche du village des Chawenons, où les sauvages annoncèrent leur arrivée par des cris de mort,

auxquels ceux dans le fort répondirent vivement, et accoururent vers nous armés de toutes sortes d'instruments offensifs.

Quand nous fûmes parvenus à un quart de lieue de ce fort on nous plaça à distances égales sur le chemin qui conduisait au fort, j'étais à la tête entouré d'une vingtaine de Guerriers, barbouillés de noir qui est un signe de mort. On me fit signe de courir, mais avant que j'eus fait un pas on me frappa à la tête avec la crosse d'une carabine si violemment que je tombai évanoui ; quand la connaissance me revint, je me trouvai suffoqué du poids de deux hommes tombés sur moi et que les autres tiraillioient, je profitai de cet incident pour me faufiler entre les jambes de ceux qui étoient debout et paroisoient se quereller, arrivé dans l'éclairci je me levai avec précipitation, j'en culbutai deux, ce qui augmenta la confusion, je me mis à courir, et comme j'étais expert dans cet exercice, aucun de ceux qui couroient après moi put m'atteindre ; mais il y avait à la porte du fort, par où il me fallait passer, un sauvage qui étoit en attitude de me lan-

cer un énorme caillou qu'il tenoit à deux mains ; mais comme j'étais poursuivi de près et que je n'avais d'autre alternative que de forcer le passage, je fis quelques caracoles pour éviter le caillou, cependant il m'atteignit à l'épaule et me fit faire une pirouette, et je fus tomber sur celui qui l'avoit lancé et l'entraînai par ma chute dans une mare d'eau qui se trouvoit derrière lui ; je me relevai si promptement qu'il ne put me saisir ; j'entrai dans une loge qui se trouvait au centre du Village et être celle du Conseil et avoir le privilège de conserver la vie à ceux qui s'y refugioient, j'étais plein de boue et de sang et si éssoufflé que je respirais à peine.

Un moment après il entra un personnage grave qui me présenta une gamelle pleine d'eau et me fit signe de me débarbouiller ; comme je savais que cette cérémonie était la sauve garde de la vie, je m'y soumis avec bien de la joie.

Une demie heure après, je vis entrer les sauvages qui m'avaient reçu si chaudement, traînant après eux les corps des deux Amé-

ricains, dont l'un était mort et l'autre respirait encore, mais sans connaissance ; ils le lièrent en travers sur un cheval et l'emmenèrent à un autre Village, pour consoler les parents du lieu qui avaient perdu deux hommes dans leur escarmouche avec nos gens.

Je me figurai là-dessus que comme j'étais le moins maltraité et qu'on ne serait pas obligé d'employer un cheval pour me conduire, que l'on me réservait pour quelque village plus éloigné.

Le chef blessé dont je portais le paquet, et qui était le seul qui avait paru prendre quelque intérêt à ma situation, vint accompagné de plusieurs autres me prendre et m'emmena à son quartier.

Il y eut grand bal toute la nuit, on frappa au poteau, on chanta la guerre et on fit un vacarme infernal, tout le tems, dans la loge du conseil, à laquelle était adossé l'abri de notre logement.

Je fus informé par la suite que la querelle survenue lorsque j'étais étendu par terre évanoui du coup de carabine qui m'avait été donné à la tête et qui me donna l'occasion

de m'enfuir si heureusement, provint de ce que les sauvages qui étaient près de moi, avaient ensanglanté les nez de ceux qui étaient derrière eux, en levant leurs casses-têtes pour me frapper.

Deux jours après je partis de là avec le chef blessé dont je portais le paquet, accompagné des guerriers de son village: en sortant du fort, on me fit passer par dessus le tronc du corps de l'américain dont on avait coupé la tête et les membres, qui étaient plantés sur des piquets; ce qui me fit craindre le même sort au lieu où l'on me menait.

Au bout de deux à trois jours de marche je me doutais que l'on approchait de quelque village, par la toilette que firent les sauvages qui me conduisaient et les cris de mort qu'ils faisaient.

Je fus si effrayé de ces apprêts que je pensai perdre tout sentiment; cependant l'expérience du passé me fortifia assez pour me donner l'espoir de me retirer de cette seconde épreuve; tant il est vrai que l'espérance ne nous abandonne jamais, quelque désespérée que soit notre situation.

Je vis donc sortir les sauvages du village avec leur femmes et leurs enfans et venir à nous, sans trop d'émotion.

Les préparatifs étant faits, on me fit signe de courir, et je ne me le fis pas dire deux fois; je partis si promptement que j'évitai les coups de ceux qui m'entouraient et ne fus rattrapé par aucun deux; mais une vieille sauvagesse, s'était plantée dans le milieu du chemin et m'attendait de pied ferme, armée d'une pioche; je fus à e tout droit, et avant qu'elle put me frapper je lui donnai un si furieux coup de pied dans le bas ventre qu'elle culbuta en arrière et s'exposa tellement que j'entendis un éclat de rire général qui mit fin à la scène tragique préméditée.

Je fus conduit après ce ridicule incident à la maison d'un traiteur anglais près du village, où je trouvai deux des prisonniers que nous devons conduire au fort Pitt.

Je restai là trois ou quatre jours; un bon matin je vis arriver deux jeunes sauvages montés à cheval qui vinrent me signifier de les suivre, si je voulais éviter le courroux des

guerriers de leur village, pour la mort de leurs parents et qu'ils me conduiraient au Détroit.

Je me déterminai à les suivre, nous marchâmes le reste du jour et bien avant dans la nuit sans arrêter. Nous fîmes ainsi cinq à six jours de marche forcée et arrivâmes enfin sur le bord de la décharge de la rivière des Mis dans le Lac Érié, que je traversai à gué, au moyen d'un baton pour m'empêcher d'être renversé par le courant.

J'étais si harassé, si exténué, j'entrai dans la maison d'un traiteur sur le côté opposé, je me couchai et dormis jusqu'au lendemain, quoi que je me fus couché à quatre heures de l'après midi, encore parce qu'on vint m'avertir qu'une chaloupe m'attendait pour me conduire au Détroit où j'arrivai sur les neuf heures du soir. Je fus conduit au corps de garde et délivré au sergent, qui me donna du pain, que je n'avais pas vu depuis que j'avais laissé les Illinois, et que je devrai, n'ayant pas mangé de la journée, et comme je me regardais hors de tout danger de perdre la vie, je dormis paisiblement

pour la première fois depuis ma captivité, sur de la paille fraîche que le sergent fit étendre dans un petit cabinet qui ouvrait dans le corps de garde.

Je ne me reveillai qu'au grand jour, je priai le Sergent d'envoyer avertir Mr. Dupéron Baby, mon oncle maternel, de l'arrivée d'un de ses neveux, prisonnier au corps de garde, où il vint aussi-tôt.

Après m'être fait connaître à lui, il fût immédiatement trouver le Major Dépeyester, le Commandant du poste, lui demanda la permission de me retirer chez lui, repondant de ma conduite, et excusant la possibilité de me présenter à lui dans l'état déplorable où je me trouvais, défiguré par une longue barbe, meurtri de coups et couvert des haillons, que les Sauvages avoient jettés sur le bord de la Belle Rivière et échangés pour des neufs, lors de la prise de nos Berges.

Il obtint cette permission, sans difficulté, et revint tout joyeux m'annoncer cette nouvelle, il m'amena chez lui où je fus traité avec toute la tendresse et sollicitude d'un bon parent.

Après que je fus un peu remis, décrassé et vêtu, il me présenta au Commandant qui m'ordonna de me disposer à partir, par les premières occasions, et aller me rapporter au Gouverneur en Chef, le Général Haldimand, à Québec.

Je fus malade tout l'hiver, les marques jaunes et bleues que le collier qui supportoit le paquet du chef blessé que j'avais porté, furent visibles pendant près de deux mois, l'éruption de boutons dont mon corps étoit couvert ne fut entièrement passée que dans le même espace de temps, et les fraîcheurs dans mes jambes se firent sentir plusieurs années après.

J'aurais bien désiré retourner auprès de mon père, mais je ne pus obtenir cette satisfaction du Commandant, je fus obligé de m'embarquer le printemps 1780, et de me rendre à Québec sous la garde et responsabilité de Mr. McComb, un ami de mon oncle.

Arrivé à Québec je fus présenté au général Haldimand par l'Honorable François Baby, mon oncle, quand ce général fut ins-

truit des motifs du voyage que j'avais entrepris avec le colonel Rogers, il me fit expédier un passe port pour aller rejoindre mon père, qu'il avait connu aux Trois-Rivières, lorsqu'il y commandait en 1760, et avec lequel il avait été plusieurs fois tuer des bécassines dans la commune.

Je profitai de la première accasion pour monter au Détroit et de là passer aux Illinois.

Parvenu au Détroit j'y fus détenu jusqu'à l'autonne à guéter un passage que je trouvais enfin, avec des traiteurs qui se rendaient au poste Vincennes par la rivière des Mis, d'où je pouvais me rendre aux Illinois à cheval à travers les prairies.

Le lendemain du départ, nous vîmes arriver le soir à notre campement un canot, dans lequel se trouvait un jeune homme nommé Rheil, que je connaissais ; il nous informa que le chemin au poste Vincennes était infesté de partis de guerre, que lui même avait été fait prisonnier et qu'il me conseillait de me désister du projet d'aller au poste Vincennes ; qu'il y avait cent contre un à parier qu'il me serait fatal.

Les traiteurs épouvantés se déterminèrent à revenir sur leurs pas et je fus obligé de retourner avec eux au Détroit.

Je passai ce second hiver chez mon oncle, où je me désennuyé en faisant l'école à ses enfants et en étudiant dans Savary, que je trouvai dans sa Bibliothèque, la tenue des livres de compte, à parties doubles ; et je puis dire que je m'en suis rendu maître.

Mon oncle me voyant d'une conduite irréprochable et enclin à m'instruire me proposa d'aller m'établir à Montréal, où il me chargerait de la vente de ses Pelleteries et l'envoi de ses marchandises, et qu'il me prêterait une somme de £750, pour faire des affaires à mon compte, j'acceptai ses propositions généreuses, avec gratitude et partis le printemps pour les effectuer.

Arrivé à Montréal je mis ce capital de compte admi entre les mains de ma tante Benoit qui tenait un magasin de détail près la porte des Recollets et qui par ce moyen l'augmenta considérablement.

J'appris la même année la mort de mon pauvre père à laquelle je fus extrêmement sensible.

Je me mariaï en Janvier 1783, avec la fille de la maison, Demoiselle Ursule McCarthy, fille du Major Richard McCarthy mort au service des Américains et de Dame Ursule Benoit ma cousine germaine.

Comme la perte des lettres d'échange que j'avais éprouvée sur la Belle Rivière me tenait au cœur, je me déterminai à faire un voyage à la Virginie pour tâcher d'en faire le recouvrement aux près de cet état dans le printemps 1784; mais malgré mes démarches, je n'ai pu en être payé, et le montant en a été entièrement perdu pour la famille.

Revenu à Montréal où le petit commerce que je faisais avec Madame Benoit était peu lucratif, je louai une maison près du marché de la Basse-ville et montai un magasin de détail considérable; que je fus obligé de changer en un de fayence, de verrerie, de porcelaine et de cristail, qui la première année me donna un bénéfice raisonnable; mais l'année suivante en ayant été ouvert deux en concurrence au mien, je fus contraint de me désister de cette spéculation et de faire choix d'un autre état.

Comme il n'y avait au barreau de Montréal que quatre Avocats, je suivis l'avis de mes amis qui m'engageaient à entrer dans cette profession. Je passai en conséquence un brevet d'apprentissage avec Mtre. Meziere Avocat, pratiquant à Montréal avec distinction.

Mais comme j'étais chargé d'une jeune famille à laquelle il fallait pourvoir, je me mis à pratiquer au terme Inférieur de la Cour du Banc du Roi au moyen de procurations que je me faisais donner par les clients ; ce qui me réussit assez bien.

Comme il me restait du loisir, je montrai à tenir les livres de comptes, à parties doubles et à parties simples, je fis et publiai des Factum, dans les affaires importantes, ce qui me mit en vogue ; je traduisis de Burns Justice, les chapitres dont mes concitoyens avaient le plus de besoin pour décharger les devoirs de Magistrats, de Jurés et de Connétables, ce qui me mit en état de soutenir ma famille sur un pied respectable jusqu'en 1795, qu'il plut à Son Excellence le Lord Dorchester, de me nommer Greffier de la

Paix, et de la Cour du Banc du Roi, pour le district de Québec, en remplacement de Mr. Pierre Panet, promu un des honorables Juges à Montréal.

Je me figurai que Son Excellence, ne m'avait accordé cette faveur, que pour me consoler de ce que le Conseil Législatif, avait rejeté le Bill que la Chambre d'Assemblée avait passé, pour me dispenser de six mois d'apprentissage, qui me restaient à faire avec Mtre. Mezieres, que sa mort avait interrompu.

J'occupe le même office depuis ce tems, et j'ose croire à la satisfaction du public, par mon activité, à expédier les affaires, et l'ordre que j'ai établi dans le Greffe et les Archives.

Quoique les affaires de mon emploi, exigent la plus grande partie de mon temps, j'ai trouvé, et trouve encore le moyen de rédiger plusieurs ouvrages utiles.

J'ai commencé par un Manuel, pour les Huissiers qui en avaient grandement besoin ; ensuite un Recueil de questions sur le droit civil et criminel, pour mettre les étudiants

en droit en état de subir leur examen, enfin des extraits des jugemens, de la prévôté, et des arrêts du conseil souverain.

Lorsque j'eus l'honneur d'être nommé Représentant du comté d'Hungtindon, j'introduisis un Bill pour établir des écoles de paroisse, et peu après un autre pour ériger une maison d'Industrie, qui ne rencontrèrent pas alors la concurrence de la Chambre.

Quelques années après, l'éducation étant venu l'ordre du jour, je m'en occupai spécialement, comme plusieurs autres ; je portai le zèle jusqu'à bâtir à mes propres dépens, deux écoles dans le fauxbourg St. Louis de Québec, une pour les garçons, en 1830, et l'autre pour les filles, un an après, qui existent encore, et où je leur fais montrer à lire, écrire et compter le matin, et l'après midi à travailler ; les garçons au jardinage l'été, et l'hiver à faire des instrumens aratoires ; les filles à échiffer, carder, filer et tricoter, à faire de la toile et des étoffes, enfin à tailler et coudre ces effets. J'ai pourvu l'une d'outils de menuiserie et de charronnerie, et l'autre de différents métiers pour faire la toile

et étoffe, de quenouilles et fuseaux et de cardes. J'ai déboursé pour ces objets près de deux mille louis, et à faire imprimer des ouvrages classiques, que j'avais rédigés moi-même, et dont le pays manquait ; comme des grammaires anglaises, françaises et latines, des vocabulaires, des manuels pour les instituteurs et institutrices, un abrégé de l'Histoire du Canada, un traité de grande et petite culture, un extrait des principes sur lesquels la culture est fondée, enfin un traité de médecine vétérinaire, toutes choses que je désire voir enseignées à la jeunesse de mon pays, et pour le succès desquelles j'entrepris encore de former une ferme modèle que je confiai à Monsieur Girod, un élève de Hofroyt en Suisse, et qui a tombé complètement faute d'encouragement.

Si j'ai eu le déplaisir de voir tomber un établissement que je considérais comme très important, j'en suis dédommagé par le succès des deux autres que je vois prospérer à mon entière satisfaction, et que je prévois devoir servir de modèles pour les campagnes, avec le temps.

Ces occupations ont entretenu chez moi, une telle activité intellectuelle et corporelle, qu'elles ont contribué à corroborer ces facultés, au lieu de les diminuer.

J'invite donc cordialement, ceux qui aiment la vie à s'en créer de semblables, et je leur prédis les mêmes résultats.

Comme vraisemblablement, votre Excellence sera curieux de connaître aussi le régime que j'ai observé pour me procurer une aussi longue vie et une santé aussi robuste, je vais le lui détailler avec aussi peu de prétention et d'ostentation que j'ai montré pour les événemens qui me sont arrivés.

J'ai en général suivi la maxime de *Martial* qui est, " qu'il ne suffit pas de vivre; mais qu'il faut encore soigner la vie," *non est vivere, sed valere vita*; et cet autre de je ne sais quel auteur, *si tibi deficiant medici, tibi fiant hoc tria, mens laeta, requies, moderata diæta*. Si vous manquez de Médecins, les trois choses suivantes y suppléeront, la gaité, le repos et une diette modérée.

Je me suis imposé les règles suivantes, d'après ces maximes que j'ai observées strictement.

1. D'être modéré dans les *plaisirs* comme dans les *peines* : en conséquence je n'ai commis aucun excès dans la jouissance des premiers, ni ne me suis laissé abattre par les secondes, persuadé qu'elles ne m'étaient infligées que pour mon plus grand bien, comme je l'avais éprouvé dans le cas où je fus ramené dans mon pays natal, à coups de bâtons, pour y mener une vie heureuse et paisible, au lieu d'une pénible et vagabonde.

2. D'avoir autant de modération dans les *événemens heureux* que dans les *malheureux* ; puisque c'est la Divine Providence qui les fait naître sans notre participation, et les distribue à son gré et pour notre plus grand bien.

3. Le *travail* et le *repos*, si nécessaires à l'homme, doivent aussi se sentir de la modération. Mon travail a été constant, mais jamais forcé, je ne me suis jamais épuisé au travail. Si j'ai beaucoup écrit, c'est parce que je ne perdais pas de temps ; cependant

s'il survenait un ami je laissais volontiers l'ouvrage pour le recevoir et jouir de sa conversation ; je reprenais gaiement mon ouvrage après son départ ; je me mettais à écrire dès les quatre heures du matin en été et dès cinq en hiver. Je reprenais l'après midi et continuais jusqu'à neuf heures, que je me couchais ; ce que je fais encore sans en sentir aucun inconvénient ; j'ai rarement passé ces heures de travail et de repos. Je dors profondément les nuits entières, à moins que quelque événement imprévu ne vienne soudainement me troubler et que je n'aie pas eu le tems d'y réfléchir et de m'y soumettre.

4. La modération dans le boire et le manger, quoique hors de mode, a été observée strictement par moi. Je n'ai jamais vu de table couverte de mets et de vin, sans me rappeler que c'étaient les ennemis du genre humain et plus destructifs que les roquettes nouvellement inventées ; qu'il mourait plus d'hommes par les excès de la bouche que par le tranchant des glaives ; *non plus gladio quam occidere guld.* Je mange ordinaire-

ment à mon diner de la soupe, un morceau de bouilli et peu d'un autre met quelconque; je bois après ma soupe, un verre de vin rouge, un gobelet de biere pendant le repas, après lequel je prends un demi verre d'eau de vie de France, pour aider la digestion; je finis le dessert par un doigt de vin blanc, ce qui me suffit pour la journée. Je déjeune le matin à six heures et demie, avec une tasse de thé, une tranche de pain avec du beurre, ou gros comme le pouce de saucisse; mon souper, le soir à la même heure, consiste dans une tasse de thé et d'un peu de pain trempé dedans; telle est ma nourriture ordinaire et comme je n'ai point l'estomac chargé, je dors d'un sommeil paisible et ne ronfle point.

J'oubliais de dire que depuis quarante ans, la première chose que je fais en me levant le matin et la dernière en me couchant le soir, est d'avaler quelques gorgées d'eau froide, qui me causent constamment une agréable sensation et un zeste que je ne peux décrire.

Tels sont, MY LORD, les événemens heureux et malheureux qui me sont survenus dans le cours de ma vie, les règles que je me suis imposées auxquelles je ne fais qu'une seule exception qui est de travailler ardemment et constamment à l'affaire de son salut.

Je ne puis mieux terminer ma narration qu'en recommandant une soumission aveugle aux Décrets de la Divine Providence qui se sert de moyens au dessus de la conception humaine pour nous conduire à bien, comme on le voit dans le cas désespérant, dans le principe, et cependant des plus consolants à la fin, de celui qui à l'honneur d'être, avec le plus profond respect de Votre Excellence,

Le très Humble et

Obéissant Serviteur,

J. F. PERRAULT,

Protonotaire.

Québec, le 30e. Déc. 1833.